

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION NIORTAISE

quartiers2030

APPEL A PROJETS 2025

Pour soutenir les initiatives en faveur des habitants dans les quartiers prioritaires

Le Contrat de ville de l'agglomération niortaise vise le rattrapage des écarts de développement entre les quartiers prioritaires du Clou Bouchet, de La Tour Chabot-Gavacherie et du Pontreau-Colline St André et le reste de l'agglomération ainsi qu'à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ces 3 quartiers. La géographie prioritaire a été réactualisée en décembre 2023. Pour le territoire niortais, ces 3 quartiers qui voient leur périmètre évoluer à la marge, sont précisés dans une cartographie annexée à la présente notice.

Cette cartographie et les données statistiques correspondantes sont accessibles via le lien suivant : <https://sig.ville.gouv.fr/territoire/79191>

Le Contrat de ville-**Quartiers 2030** a été signé le 9 avril 2024 par les différents partenaires pour une durée de 6 ans.

Il est construit autour de 6 orientations transversales :

Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire	Pour des parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous
La santé et le bien-être dans les quartiers	Bien vivre au sein de quartiers durables
L'éducation, la jeunesse et la parentalité	La citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers

Ces 6 orientations guident l'appel à projet mais aussi les engagements des différents partenaires signataires du contrat pour la mobilisation du droit commun en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Orientation de l'appel à projet 2025

Développer des quartiers attractifs et bien insérés dans le territoire

Les quartiers prioritaires souffrent d'une image souvent dégradée, relayée par les médias. Le sentiment d'insécurité exacerbé par la pratique d'activités illicites et les tensions de voisinage plus prégnantes dans un contexte de forte densité de population ont été soulignés par les différents acteurs. Ces mêmes acteurs mettent l'accent sur les ressources multiples qu'il convient de valoriser (offres portées notamment par les CSC, présence des services publics...).

Dans ce contexte, il s'agit de soutenir les actions qui contribuent à favoriser le vivre-ensemble, la cohésion sociale, la lutte contre l'isolement pour rendre les quartiers agréables à vivre et attractifs car faire venir d'autres habitants participe à la valorisation de ces quartiers.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Développer des animations sportives, de loisirs, culturelles... sur l'espace public en direction de tous les âges et en réponse aux besoins ;
- Améliorer le cadre de vie par des actions d'embellissement en lien avec les partenaires ;
- Développer des actions de sensibilisation/mobilisation des habitants au respect de leur cadre de vie ;
- Soutenir des actions de promotion et développement de l'entrepreneuriat.

Pour des parcours vers l'emploi adaptés à toutes et tous

Dans un contexte d'un taux de chômage parmi les plus faibles de Nouvelle-Aquitaine et d'un territoire économiquement dynamique, les personnes en situation de demande d'emploi ont des profils de plus en plus fragilisés et peuvent cumuler plusieurs difficultés (démarches administratives, non maîtrise du français, des savoirs de base, problématiques de santé, de mobilité, de garde d'enfants).

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Lever les freins à l'emploi en agissant sur** le soutien à la mobilité, la santé, l'apprentissage de la langue française et l'attention portée aux publics allophones, en favorisant les modes de garde des publics en insertion et en soutenant les actions d'inclusion sociale ;
- Développer **l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi en difficulté**, en multipliant les actions d'aller-vers ;
- **Mobiliser les acteurs économiques** pour l'accueil de demandeurs d'emploi, actions de parrainage, ... ;
- Développer des actions de **lutte contre les discriminations** à l'emploi dont celles liées à l'âge des seniors ;
- **Accompagnement à l'entrepreneuriat** de la détection à l'accompagnement sur le temps long.

La santé et le bien-être dans les quartiers

Dans un contexte global de tension de l'offre, beaucoup d'habitants en QPV ont des difficultés à accéder aux soins. Les problématiques de santé mentale se sont aussi exacerbées depuis la crise du Covid. Les habitants en QPV sont d'autant plus sujets aux difficultés de santé que la précarité fait souvent obstacle à la prévention et à la détection des problématiques. Dans ces quartiers, la pratique physique et sportive est moins installée dans la régularité que sur le reste du territoire. L'augmentation de la sédentarité et la relation aux écrans, sont des défis à relever, par la mise en œuvre d'actions inscrites dans la durée, en direction des enfants, des jeunes et des adultes.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Développer les actions de **prévention en santé**, dans une logique d'aller vers en fonction des besoins repérés dans les quartiers, en portant une attention sur les enfants/jeunes et les personnes âgées ;
- **Sensibiliser dès le plus jeune âge**, en impliquant les parents aux sujets liés au rythme de vie, au sommeil, à l'alimentation, sensibiliser les adolescents et les jeunes à la vie affective, aux addictions, ... ;
- Accompagner les habitants dans le **recours à leurs droits de santé** ;
- Développer les **compétences psychosociales** des enfants et former la communauté éducative ;
- **Susciter une pratique sportive régulière** en visant prioritairement les publics éloignés de l'activité physique, en renforçant les coopérations entre les acteurs, notamment pour intégrer aux projets la question de la mobilité, de la garde d'enfants.

Bien vivre au sein de quartiers durables

Les 3 quartiers prioritaires sont plutôt bien dotés en espaces verts. Ils sont aussi plutôt bien desservis par les transports en commun et disposent de stations de vélos en libre-service. Toutefois, le changement climatique implique des adaptations et des changements de comportements. Les îlots de fraîcheurs deviennent nécessaires pour pouvoir profiter l'été des espaces extérieurs. Le recours aux biens issus du réemploi, la réparation des objets du quotidien, la promotion des déplacements doux, la réduction et le tri des déchets... sont autant de sujets qui doivent être développés dans les quartiers prioritaires.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Sensibiliser aux enjeux environnementaux**, à la biodiversité, aux écogestes ;
- **Développer des actions autour du réemploi**, la réparation des biens, ... ;
- Sensibiliser autour de l'**alimentation saine**, développer des points d'accès aux habitants à une alimentation saine et abordable financièrement ;
- **Promouvoir les circulations douces**, l'apprentissage du vélo en s'adressant aux enfants mais aussi aux parents.

L'éducation, la jeunesse et la parentalité

Le manque de places pour la garde des enfants impacte particulièrement les familles monoparentales dans les quartiers prioritaires, et peuvent entraver un parcours d'insertion professionnelle. Une attention particulière doit être apportée aux publics allophones, afin qu'ils soient soutenus dans l'accès aux différents offres et services existants. La collaboration des partenaires autour de l'objectif de réussite scolaire et éducative est également essentielle pour accompagner au mieux les enfants et leurs parents, leur donner confiance et favoriser des parcours ambitieux. Enfin, l'accompagnement des adolescents et des jeunes pour les soutenir dans leur parcours, les ouvrir à différents univers, les inciter à prendre leur place est aussi un axe important.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- **Accompagner la scolarité** des enfants en impliquant les parents ;
- **Soutenir la parentalité** en tenant compte des spécificités des familles, de manière coordonnée entre les acteurs ;
- Développer des actions favorisant le **répit parental** ;
- **Ouvrir l'école aux parents**, favoriser le dialogue entre les établissements scolaires et les parents ;
- **Lutter contre le décrochage scolaire**, l'auto-censure dans les choix d'orientation, développer des actions visant à ouvrir le champ des possibles pour les jeunes en décrochage ;
- **Faciliter la garde d'enfants**, notamment lors des parcours d'insertion professionnelle et de formation.

La citoyenneté en action : réinventer le vivre ensemble dans les quartiers

L'enjeu du bien-vivre ensemble est crucial dans les quartiers prioritaires compte tenu de leurs caractéristiques : une forte densité de population, des espaces partagés, une grande mixité culturelle, ... S'ils sont le réceptacle de tensions, de conflits de voisinage, ce sont aussi des quartiers où se déploient de réels réseaux de solidarité. La présence de nombreux acteurs associatifs au sein des quartiers prioritaires offre aux habitants des opportunités d'engagement et de participation. Toutefois, certains habitants restent éloignés des différentes propositions, voire isolés. Le recours à la dématérialisation pour faciliter l'accès aux services publics génère pour certains, au contraire, des situations de rupture et de non-recours.

Les projets répondant à cet axe devront viser les objectifs suivants :

- Accompagner les initiatives des habitants en soutenant leurs projets mis en œuvre dans les quartiers ;
- Accompagner les habitants pour garantir l'accès aux droits, en lien avec les France Services, développer des actions de médiation numérique, accompagner dans les démarches administratives ;
- Développer des actions qui favorisent le civisme, l'entraide, la diversité culturelle et le bien-vivre ensemble ;
- Favoriser la citoyenneté, l'engagement des habitants ;
- Soutenir l'accès au sport, à la culture et aux loisirs ;
- Développer le lien social et intergénérationnel ainsi que la lutte contre l'isolement.

Les actions des porteurs de projets devront également porter une attention particulière aux cinq priorités transversales suivantes :

- **La prise en compte du vieillissement de la population des QPV est un point prégnant du nouveau Contrat de ville-Engagements 2030** aussi, sont attendues des actions en lien avec : l'accompagnement des séniors vers l'emploi, la lutte contre l'isolement, les spécificités de santé... ;
- **la jeunesse et la citoyenneté** : seront examinés avec attention les projets mixant les populations et orientés prioritairement vers les enfants, les adolescents et jeunes adultes, âge où précisément se concrétise la citoyenneté (ex : action d'accompagnement à la mobilité, action favorisant l'implication des jeunes, chantier jeunesse...) ;
- **la lutte contre les discriminations** : actions pour prévenir et réduire les discriminations dans l'accès à l'emploi, aux stages, au logement, à la santé, à l'éducation... ;
- **les valeurs de la République et de la laïcité** : les porteurs de projet s'engagent à faire respecter le Contrat d'Engagement Républicain (CER) dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions ;
- **l'égalité entre les femmes et les hommes** : sont encouragées les actions qui ont pour objet de favoriser la culture de l'égalité, la lutte contre les stéréotypes sexistes, le partage de l'espace public par les femmes et les hommes, la place des filles et des femmes dans le sport, l'égalité professionnelle...
- **Le vieillissement de la population, et l'isolement des personnes âgées** dans les quartiers

Critères d'éligibilité

- Des projets qui répondent aux orientations précitées ;
- Des projets qui sont construits avec les habitants des quartiers prioritaires, qui répondent à leurs besoins ;
- Des projets qui s'inscrivent dans une logique d'aller vers ;
- Des projets qui s'inscrivent dans un partenariat local et complémentaire ;
- Des projets qui mobilisent des crédits de droit commun et font appel aux crédits spécifiques de la politique de la ville (CAN ou Etat au titre de l'ANCT) de façon subsidiaire. Les budgets prévisionnels soumis donneront à voir les co-financements mobilisés.
- Dans le cadre de projets renouvelés, ces derniers ne seront examinés qu'à condition de la production d'un bilan complet, doté d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour mesurer les effets de l'action.

Modalités de dépôt des projets

Les dossiers complétés et signés (demandes 2025 et bilans 2024) sont à adresser au plus tard le lundi 3 février 2025 à minuit à l'adresse suivante : CSICAN@agglo-niort.fr. La date du courrier électronique fera foi.

Pour les renouvellements d'action, l'obligation de fournir le bilan de l'année précédente est rappelée. Elle conditionne le versement de la subvention pour l'année 2025.

Pour toute demande d'informations complémentaires : les coordonnées des personnes ressources pouvant vous assister dans l'écriture de votre projet, sont précisées dans le dossier de demande de subvention.

Sur demande du porteur de projets, des rencontres pour présenter le projet pourront être organisées conjointement auprès des chargées de mission de Niort Agglo et de la Déléguée de la Préfète à la politique de la ville.

Documents annexés :

- dossier de demande de subvention 2025 ;
- fiche bilan 2024 ;
- périmètre des quartiers prioritaires.

Conventions pluri-annuelles d'objectifs CPO

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 incite au développement des conventions pluriannuelles d'objectifs dès 2024. Cet objectif vise à simplifier les processus administratifs et de donner de la visibilité aux acteurs et aux partenaires. Ces conventions fixeront le plan d'action, les montants et objectifs à atteindre sur une période de 3 ans maximum.

La mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs sera progressive sur la durée du contrat.

Calendrier de l'appel à projet

10/12/2024 : Diffusion de l'appel à projet

03/02/2025 : Clôture de l'Appel à projet

18 mars 2025 : 1^{er} comité technique (réunion des financeurs)
Examen d'au moins 70% des projets déposés

Notifications adressées aux porteurs de projet à la mi-avril

6 mai 2025 : 2^{ème} comité technique
Examen des projets restants

Notifications adressées aux porteurs de projet fin mai

16 septembre 2025 : 3^{ème} comité technique
(Pour les projets inscrits sur l'année scolaire 2025-2026)

Notifications adressées aux porteurs de projet début octobre